

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2024

---

RENFORÇANT LA SÉCURITÉ DES ÉLUS LOCAUX ET LA PROTECTION DES MAIRES -  
(N° 1713)

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CL106

présenté par  
Mme Diaz

à l'amendement n° CL|68 de Mme Poussier-Winsback

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« à tous les échelons territoriaux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision, afin d'inclure les collaborateurs d'élus et de groupe aux Conseils Régionaux, Départementaux, Municipaux et d'Agglomérations.